

tés de Hurkett, Dorion, Kaministiquia et Thunder Bay, signatures qui ont été recueillies principalement au Family Diner de Victoriaville.

Tous les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver le réseau de VIA Rail existant, de moderniser le matériel de cette société et de garantir à celle-ci une aide suffisante pour lui permettre de remplir son mandat, qui consiste à fournir des services de transport ferroviaire des voyageurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Enfin, madame la présidente, j'ai une pétition où figure la signature de 115 habitants d'Atikokan et de 25 habitants de Balmerston, dans le nord-ouest de l'Ontario. Ils sont membres de la section syndicale 950 des Métallurgistes unis d'Amérique. Tous les pétitionnaires rejettent la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Ils demandent au Parlement de renoncer à cette proposition qui, à leur avis, répercute la charge de l'impôt sur les Canadiens moyens en imposant une taxe à la consommation régressive, au lieu de procéder à une vraie réforme fiscale.

L'EMPLOI

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition jugée conforme par le greffier.

Provenant de Shearstown, de Bay Roberts, de Harbour Grace et de Bryants Cove, les quarante signataires de cette pétition craignent que les modifications du régime de l'assurance-chômage, qui est essentiel à leur bien-être et leur assure un revenu, ne soient désastreuses pour eux. Ils craignent que le gouvernement ne respecte pas ses promesses. Ils se préoccupent vivement de la perte des 2,5 milliards de dollars, à long terme.

Mes électeurs de Old Shop, de Blaketown, de Upper Island Cove et d'autres régions abondent dans le même sens. Ceux-ci, en effet, pressent le Parlement de rejeter le projet de loi C-21 et d'apporter des modifications valables, notamment dans le secteur du développement de l'emploi, car il y a beaucoup de difficultés sur ce plan dans ma circonscription.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay—Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je voudrais présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, la plus récente d'une série interminable de pétitions à propos de VIA Rail. Les pétitionnaires sont particulièrement contrariés par la

Affaires courantes

suppression imminente du Canadien, un des services les plus utilisés et les plus rentables de tout le réseau VIA.

Quelques 311 personnes ont signé quatre pétitions différentes pour demander au Parlement de maintenir le réseau national actuel de VIA Rail, de procurer du matériel nouveau à la société et de donner à celle-ci un budget suffisant pour lui permettre de remplir son mandat qui est d'offrir un service voyageurs à l'échelle nationale.

Ce service sert de toute évidence au transport des habitants des très nombreuses localités que traverse le chemin de fer et du grand nombre de touristes qui voyagent, surtout l'été, à destination de Golden, Sicamous, Kamloops, Revelstoke, Nakusp, Mica, Trail, Nelson, Ganges, Comox, Kelowna, Vancouver, Salmon Arm, Burnaby, Castlegar, Victoria, North Vancouver, Sparwood, Chetwynd, Whistler, Coquitlam, Vernon, Surrey, Calgary et Edmonton, en Alberta, et Winnipeg, au Manitoba. Il y a même deux signataires de la Suède.

M. Gardiner: En voiture!

[Français]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des hommes et des femmes de Lebel-sur-Quévillon. Ces personnes rejettent les recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, car ce groupe de travail n'a pas pris en considération que le gouvernement du Québec reconnaît en 1989 que le Nord, au Québec, commence au 49e parallèle en Abitibi et que les localités de Lebel-sur-Quévillon, Joutel, Matagami, Chapais et d'autres n'ont pas été consultées concernant leur isolement au Nord du Québec, avant le dépôt de ce rapport à la Chambre des communes le 27 octobre dernier.

[Traduction]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Kilgour (Edmonton—Sud—Est): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition, certifiée quant à la forme et signée par environ 3 342 électeurs.

Brièvement, ces électeurs croient, comme moi, que la taxe projetée sur les biens et services serait «inflationniste et régressive et abaisserait le niveau de vie de l'ensemble des Canadiens».

Ils exhortent donc tous les députés à rejeter tout projet de loi déposé à la Chambre à ce sujet.